

Si votre enfant est venu en 2020	Si l'enfant est déjà venu en 2019	Si l'enfant vient pour la 1^{ère} fois
Venez à notre réunion d'information pour vous familiariser avec notre Portail Familles et recevoir vos codes d'accès pour vous inscrire en ligne.	<p>Venez à notre réunion d'information avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie obligatoire du justificatif de quotient familial CAF ou MSA daté en 2020 <input type="checkbox"/> Copie des pages de vaccination du carnet de santé (si ajouts) 	<p>Venez à notre réunion d'information en ayant téléchargé tous les documents demandés sur notre site : www.afrchallans.com</p>
<p><input type="checkbox"/> Votre RIB pour mettre en place le prélèvement automatique pour votre règlement.</p> <p>Si vous souhaitez utiliser des Chèques-Vacances pour régler une partie du montant dû, merci de nous les confier en les déposant dans notre boîte aux lettres avec vos références après l'inscription en ligne.</p>		